



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 octobre 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2010-1570

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 22 septembre 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2010-1571

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 138 157,36 \$ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-370 en date du 14 avril 2009, octroyait un contrat à la firme Ed Brunet et Associés Canada inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 22 322 477,18 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-688 en date du 12 mai 2010, entérinait un premier ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 157 549,23 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1099 en date du 7 juillet 2010, entérinait un deuxième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 115 979,77 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'adoption de la résolution numéro CE-2010-1099 en date du 7 juillet 2010, des travaux supplémentaires recommandés par Roche ltée, Groupe-conseil pour un montant de 84 632,68 \$, incluant les taxes, ont été approuvés par les délégations de pouvoir 88006, 89056 et 89966;

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant Roche ltée, Groupe-conseil recommande les demandes de changements numéros ODC 58, P-04, P-06 et MP-18 pour un montant supplémentaire de 53 524,68 \$, incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les demandes de changement déjà autorisées par les délégations de pouvoir 88006, 89056 et 89966 pour un montant de 84 632,68 \$, incluant les taxes, et approuve les demandes de changement numéros ODC 58, P-04, P-06 et MP-18 pour un montant total de 53 524,68 \$, incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 138 157,36 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30342-001-76820	25 277,94 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Travaux
06-30342-003-76821	7 101,80 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Mécanique du bâtiment
06-30342-006-76822	18 773,97 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Mécanique de procédé
04-13493	2 370,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30342-010	51 153,71 \$		Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Contingences
06-30342-001		25 277,94 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Travaux
06-30342-003		7 101,80 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Mécanique du bâtiment
06-30342-006		18 773,97 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Mécanique de procédé

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1572

**SOUSSION 2010 SP 207 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - IMPLANTATION D'UN SENTIER RÉCRÉATIF EN BORDURE DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, SITUÉ ENTRE LE BOULEVARD DES HAUTES-PLAINES ET LE SENTIER DU PARC DE LA GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Consultants S.M. inc., 490, boulevard Saint-Joseph, bureau 402, Gatineau, Québec, J8Y 3Y7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour effectuer les relevés d'arpentage, la préparation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence des travaux de chantier pour le projet « Implantation d'un sentier récréatif en bordure du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre le boulevard des Hautes-Plaines et le sentier du parc de la Gatineau » pour un montant total approximatif de 108 444,65 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 septembre 2010, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008;

La firme Les Consultants S.M. inc. est autorisée à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière, si la situation est devenue nécessaire, et à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30612-004-76823	103 640,90 \$	Plan et devis, phase 2 - Boulevard Maloney Est et aménagement du sentier Cité-des-Jeunes
04-13493	4 803,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1573** **SOUSSION 2010 SP 258 - TRANSPORT DE BOUES STABILISÉES, DE SABLE ET DE DÉTRITUS HUMIDES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Lucaro Transport inc., 20, rue de Touraine, Gatineau, Québec, J8T 4P8 pour le transport de boues stabilisées, de sable et de détritux humides de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, au montant total annuel approximatif de 113 000,29 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 septembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication et se terminera le 31 décembre 2011 avec la possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'une année. Les prix unitaires seront fermes pour la durée initiale du contrat. Si l'option de renouvellement est retenue, ces mêmes prix unitaires seraient alors indexés selon le catalogue 62-001 de Statistique Canada, indice des prix à la consommation, tableau 1 - Indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Les fonds à cette fin, au montant total annuel approximatif de 113 000,29 \$, incluant les taxes, seront pris au poste budgétaire 02-41460-444 « Granulation – Usine de traitement des eaux usées – Transport et enfouissement ».

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2011 et, s'il y a lieu, de 2012, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41460-444-76819	22 498,91 \$	Granulation - Usine de traitement des eaux usées - Transport au site d'enfouissement et frais de disposition
04-13493	1 042,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1574**      **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-892 - SOUMISSION 2010 SP 037 - TERRE VÉGÉTALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CE-2010-892 en date du 9 juin 2010, ce comité a adjugé un contrat à la firme Terrassement et déneigement Outaouais (TDO) inc. pour l'achat de terre végétale, au montant total approximatif de 42 666,75 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres 2010 SP 037 prévoit la possibilité de renouveler les contrats pour une période additionnelle d'une année :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-892 en date du 9 juin 2010 afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« Le contrat sera d'une durée d'une année à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une année. Si la Ville de Gatineau se prévaut de l'option renouvellement, les prix seront révisés au 1<sup>er</sup> avril 2011, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC). »

Adoptée

**CE-2010-1575**      **SOUMISSION 2010 SP 128 - LOCATION D'UN CONCASSEUR AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Démolition et excavation L. Piché, 62, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J3 pour la location d'un concasseur avec opérateur sur la base du prix unitaire inscrit à la formule de soumission au montant approximatif de 49 777,87 \$, incluant les taxes le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 septembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le présent contrat prendra effet à compter de l'adjudication, et ce, pour une période d'une année. Le contrat pourra également être prolongé de deux périodes d'une année. Les prix seront indexés au 1<sup>er</sup> juin de chaque année basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de 2011 et, s'il y a lieu, de 2012 et 2013 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45510-515-76824	47 572,87 \$	Disposition des résidus - Location - Machinerie et véhicules
04-13493	2 205,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-45510-444	47 572,87 \$		Disposition des résidus - Transport au site d'enfouissement et frais de disposition
02-45510-515		47 572,87 \$	Disposition des résidus - Location - Machinerie et véhicules

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1576

**SOUSSION 2010 SP 084 - ACHAT DE VÉHICULES NEUFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de véhicules neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 26 août 2010, à savoir :

**ANNEXES C, D et D1**

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture de deux camionnettes, incluant les options 1 (protège cabine) et 4 (chasse-neige), ainsi qu'une camionnette, incluant les options 1 (protège cabine), 2 (monte-charge) et 3 (flèche de signalisation) selon l'annexe C et d'une camionnette 4 x 2, incluant les options 1 (protège cabine) et 2 (monte-charge) selon l'annexe D et d'une camionnette 4 x 4, incluant l'option 1 (protège cabine) selon l'annexe D1, au montant total de 220 179,62 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces annexes.

**ANNEXES A1, B et E**

P.E. Boisvert Auto Ltée, 2, boulevard Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5 pour la fourniture de quatre véhicules utilitaires hybrides selon l'annexe A1, de 2 camions ½ tonne allongé dont un incluant les options 1 (cabine en fibre) et 2 (dégeleuse pour bornes-fontaines) de l'annexe B ainsi qu'une fourgonnette de type cargo, incluant les options 1 (projecteur), 2 (partition), 3 (support de toit), 4 (accessoires du côté gauche de la partition), 5 (accessoires du côté droit de la partition) et 6 (accessoires du dos de la partition) de l'annexe E, le tout au montant total de 264 840,87 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces annexes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30646-001-76825	38 536,18 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Auto - Division des bâtiments
06-30646-003-76826	38 536,19 \$	Achat de véhicules et d'équipements - 2 autos - Division de l'urbanisme
06-30646-005-76827	38 536,19 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion - Division de la voirie
06-30646-006-76828	63 696,95 \$	Achat de véhicules et d'équipements - 2 camions - Division des parcs
06-30646-007-76829	77 460,72 \$	Achat de véhicules et d'équipements - 2 camions - Division de l'hygiène
06-30646-008-76830	165 796,33 \$	Achat de véhicules et d'équipements - 4 camions - Division des parcs
06-30646-014-76831	40 973,08 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Fourgon - Division des bâtiments
04-13493	21 484,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1577

**PARTICIPATION DE MADAME CHRISTINA-ELENI PAPADOPOULOS, MEMBRE ET CO-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION JEUNESSE, AU FORUM JEUNESSE PANCANADIEN DE LA FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CANADIENNE FRANCAISE DU 4 AU 7 NOVEMBRE 2010 À VANCOUVER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse prévoit dans son plan d'action 2010, la participation de ses membres au rayonnement de la jeunesse gatinoise sur la scène municipale, provinciale et nationale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la participation de madame Christina-Eleni Papadopoulou, membre et co-présidente de la Commission jeunesse, au Forum jeunesse pancanadien du 4 au 7 novembre 2010 à Vancouver.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à la Fédération de la jeunesse canadienne française, 450, rue Rideau, bureau 403, Ottawa, Ontario, K1N 5Z4, et ce, sur présentations de pièces justificatives préparées par le service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-311-76818	250 \$	Commission jeunesse - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1578\*

**PROGRAMME DE PRÉVENTION DES TAGS ET DES GRAFFITIS ILLÉGAUX - PROJET PILOTE - 10 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation CP-SLSDC-2010-44 du 15 juin 2010 précise qu'il faut puiser la somme de 10 000 \$ à même les imprévus;

**CONSIDÉRANT QUE** lors du comité plénier du 15 juin 2010, les membres du conseil ont accepté à l'unanimité d'autoriser le trésorier à augmenter le budget de la Commission jeunesse d'une somme de 10 000 \$ pour la réalisation du mandat de soutien et de la prévention des tags et des graffitis;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pilote a débuté depuis cette présentation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à transférer des imprévus, la somme de 10 000 \$ à la Commission jeunesse et de faire les écritures comptables requises.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-999	10 000 \$	Commission jeunesse - Autres

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	10 000 \$		Imprévus - Autres
02-71127-999		10 000 \$	Commission jeunesse - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1579\*

**REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS DU VOLET RÉCRÉATIF DU CLUB DE GYMNASTIQUE LES GYMÉLITES - SESSION AUTOMNE 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** le club de gymnastique « Gymélites » a dû cesser ses opérations en raison de difficultés financières à l'automne 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs parents du volet récréatif du club de gymnastique « Gymélites » avaient déjà payé les inscriptions de l'automne 2010 à ce club et que certains créanciers se sont prévalus de leurs droits;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau met tous les efforts nécessaires à rendre les activités physiques accessibles à toute sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a négocié une entente avec le club de gymnastique « Gym-Action » afin que celui-ci puisse accueillir les enfants du volet récréatif de la session de l'automne 2010 du club de gymnastique « Gymélites » au centre sportif de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre des chèques, en guise de remboursement des inscriptions de la session automne 2010, aux parents pour les inscriptions du volet récréatif du club de gymnastique « Gymélites » pour une somme approximative de 46 000 \$, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-70046-499	46 000 \$	Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Autres services techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1580

**SOUSSION 2010 SP 192 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈMES DE RECONNAISSANCE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION - SERVICE DE POLICE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Inter-Cel Radio Mobile inc., 1079, rue Lévis, Terrebonne, Québec, J6W 4L2 pour l'achat de quatre systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation dont deux appareils en 2010 et deux appareils en 2011, ainsi que le support et la maintenance pour quatre ans après la première année pour quatre appareils, de la formation ainsi qu'une banque d'heures pour des travaux additionnels, si nécessaire, et ce, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 145 104,20 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue conforme.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2011 et 2012 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10015-008	69 338,27 \$	Plan d'organisation policière - 2 appareils de reconnaissance
04-13493	3 213,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-10015-002	2 000 \$		Plan d'organisation policière - 2 véhicules marqués
18-10015-008		2 000 \$	Plan d'organisation policière - 2 appareils de reconnaissance

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1581

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - 45 485,24 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - 574 481,96 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 37 - 6 947,29 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40 et la liste des réquisitions numéro 37 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	45 485,24 \$	4 au 8 octobre 2010
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	574 481,96 \$	4 au 8 octobre 2010
Liste des réquisitions numéro 37	Pièces de comptes à payer	6 947,29 \$	4 au 8 octobre 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1582

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-40 - PÉRIODE DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2010**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-40 d'un montant de 339 109,02 \$ pour la période du 30 septembre au 6 octobre 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée



**CE-2010-1583**      **DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES 2010-2011 - BANQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est éligible au Programme de soutien au traitement des archives 2010-2011 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Politique d'acquisition des archives privées adoptée par le conseil par sa résolution numéro CM-2003-436 en date du 15 avril 2003, la Ville de Gatineau peut acquérir, traiter et diffuser des fonds d'archives privées;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec permet le traitement de fonds d'archives privées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe désire traiter le fonds d'archives suivant, à savoir : le Fonds de la Finale des Jeux du Québec, été 1981 (P063);

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a élaboré une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien 2010-2011 au traitement des archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour le traitement du fonds et collections d'archives privées ci-haut mentionné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la demande de subvention rédigée par le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe dans le cadre du programme d'aide financière 2010-2011 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et l'autorise à signer la demande de subvention.

Adoptée

**CE-2010-1584**      **SUBVENTION DE 250 \$ - MON CHEZ NOUS INC. - 23 OCTOBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Mon chez nous inc., à l'attention de madame Chantale Godin, directrice, 18, rue Hamel, Gatineau, Québec, J8P 1V9, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 23 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1585**      **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE GATINEAU - ÉQUIPE DE PATINAGE SYNCHRONISÉ « LES LAMES DE FEU » NIVEAU PRÉ-NOVICE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique de Gatineau, à l'attention de monsieur Benoît Labonté, 109, rue Margaux, Gatineau, Québec, J8M 1J8, à titre de subvention pour l'équipe de patinage synchronisé « Les Lames de Feu » niveau pré-novice.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	75 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79935-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1586**      **PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES MIREILLE APOLLON ET SYLVIE GONEAU À UNE ACTIVITÉ DE NAISSANCE-RENAISSANCE OUTAOUAIS - 5 NOVEMBRE 2010 – 150 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon et Sylvie Goneau à participer à une activité organisée par Naissance-Renaissance Outaouais qui aura lieu le 5 novembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Naissance-Renaissance Outaouais, à l'attention de madame Sylvie Gauthier, directrice, 115, boulevard Sacré-Coeur, bureau 5, Gatineau, Québec, J8X 1C5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-972	75 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79944-972	75 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1587

**SUBVENTION DE 700 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES AMIS DE ST-JEAN-BOSCO - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET PATRICE MARTIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or Les Amis de St-Jean-Bosco, à l'attention de madame Pierrette Thérien, présidente, 13, rue Isabelle, Gatineau, Québec, J8Y 5G4, à titre de subvention pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subvention
02-79935-972	600 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1588  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2010-1669

**SUBVENTION DE 1 100 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 100 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de monsieur Mario Courchesne, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour la réparation et l'achat d'équipement récréatif.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	1 100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	1 100 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non-capitalisables
02-79938-972		1 100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1589

**SOUMISSION 2009 SI 251 - MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - NUMÉRISATION DE MICROFICHES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1599 en date du 30 septembre 2009, adjugeait un contrat à la firme Trigonix inc. pour un montant total approximatif de 40 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2009 SI 251 et sa soumission déposée en date du 17 août 2009 dans le projet de numérisation de microfiches provenant du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres faisait référence à la numérisation d'environ 160 000 documents (images) sur microfiches;

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée dans la quantité de documents à numériser et que le fournisseur Trigonix inc. a numérisé plus de 448 879 images pour un montant total de 76 000,82 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a effectué les vérifications d'usages et qu'il confirme la quantité de documents numérisés ainsi que l'exactitude du montant demandé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recommande qu'un montant supplémentaire de 36 000,82 \$, incluant les taxes, soit entériné afin de donner suite au paiement de la facture de la firme Trigonix inc. pour le projet de numérisation de microfiches provenant du Service de sécurité incendie :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine le montant supplémentaire de 36 000,82 \$, incluant les taxes, au contrat de Trigonix inc. dans le projet de numérisation de microfiches provenant du Service de sécurité incendie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14300-439-76832	34 406,10 \$	Gestion documentaire - Autres services techniques
04-13493	1 594,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1590**

**SOUSSION 2010 SP 228 - RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour la réfection du chemin de la Mine sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 269 938,10 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 septembre 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-39430-521-76833	128 990,35 \$	Recouvrement de tiers - Infrastructures - Entretien et réparation - Infrastructures
06-30647-008-76834	128 990,35 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur de Hull
04-13493	11 957,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-43997	128 990,35 \$		Recouvrement de tiers - Infrastructures
02-39430-521		128 990,35 \$	Recouvrement de tiers - Infrastructures - Entretien et réparation – Infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1591**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DE BADMINTON D'AYLMER - TOURNOI INVITATION EN OUTAOUAIS 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club de badminton d'Aylmer, 243, des Thuyas, Gatineau, Québec, J9J 2S2, à titre de subvention pour le tournoi Invitation en Outaouais qui aura lieu le 23 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1592**      **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU - BANQUET DES PRIX D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE - ASSOCIATION RÉGIONALE DES WEST QUEBECERS - 22 OCTOBRE 2010 - 45 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer au banquet des prix d'engagement communautaire de l'Association régionale des West Quebecers le 22 octobre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 45 \$ à l'ordre de l'Association régionale des West Quebecers, à l'attention de madame Heather Stronach, 53, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	45 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1593**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2010-1633

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC « ÉLU ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : SES POUVOIRS, SON RÔLE ET SES PARTENAIRES » - GRANBY - LE 29 OCTOBRE 2010 - 880 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à la formation « Élu et développement économique : ses pouvoirs, son rôle et ses partenaires » offerte par l'Union des municipalités du Québec à Granby le 29 octobre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 293,48 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 880 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-311-32338	841,02 \$	Conseil municipal - Congrès et Colloques
04-13493	38,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1594**

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-10-09 - EMPLOYÉ 105910**

**CONSIDÉRANT** les efforts déployés par la Ville Gatineau depuis des années dans le dossier de l'employé 105910;

**CONSIDÉRANT** l'historique du dossier;

**CONSIDÉRANT** les motifs invoqués par le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN au soutien de sa demande pour régler l'ensemble du dossier de l'employé 105910;

**CONSIDÉRANT** les discussions ayant eu lieu entre les parties :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLE-10-09 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN.

La directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur du Service des travaux publics ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-10-09.

Adoptée

**CE-2010-1595**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL BARBE AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-384 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Daniel Barbe au poste de journalier I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-384 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Daniel Barbe sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Daniel Barbe sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Daniel Barbe a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige et 02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1596**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2011-1313

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAËTAN RONDEAU AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-391 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Gaétan Rondeau au poste de journalier I au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Gaétan Rondeau sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Gaétan Rondeau est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants : 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus et 02-71440-114 – Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

**CE-2010-1597**

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUY DONAVAN AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge, Atelier mécanique à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-372 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Guy Donovan au poste de concierge, Atelier mécanique à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-372 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Guy Donovan sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Guy Donovan est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30810-114 – Général – Atelier mécanique – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 octobre 2010.

Adoptée

CE-2010-1598\*

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2007 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le régime de retraite des pompiers de la Ville de Gatineau prévoit l'utilisation de 25 % des surplus actuariels disponibles lors d'une évaluation actuarielle aux fins d'indexer de façon ad hoc la rente des retraités à cette date;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2007 prévoyait un montant de 564 500 \$ à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cas des participants au régime de l'ex-Ville de Gatineau qui prendront leur retraite au cours de la période de 2011 à 2013, il a été convenu que leur rente serait sujette à revalorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le texte doit préciser l'indexation accordée par le fonds d'indexation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu d'indexer la rente des prestataires au 31 décembre 2005 du régime de l'ex-Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le régime doit être modifié afin de prévoir de telles améliorations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 464(11°) de la Loi sur les cités et villes autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au Règlement numéro 436-2007 concernant le régime de retraite des pompiers de la Ville de Gatineau conformément aux dispositions de l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi sur les cités et villes.

Les dispositions en annexe prennent effet aux dates prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée



**CE-2010-1599\* MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2007 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau prévoit l'utilisation de 25 % des surplus actuariels disponibles lors d'une évaluation actuarielle aux fins d'indexer de façon ad hoc la rente des retraités à cette date;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2007 prévoyait un montant de 1 042 900 \$ à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cas des participants au régime de l'ex-Ville de Gatineau qui prendront leur retraite au cours de la période de 2011 à 2013, il a été convenu que leur rente serait sujette à revalorisation;

**CONSIDÉRANT QUE,** le texte doit préciser l'indexation accordée par le fonds d'indexation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu d'indexer la rente des prestataires au 31 décembre 2005 du régime de l'ex-Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le régime doit être modifié afin de prévoir de telles améliorations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 464 (11°) de la Loi sur les cités et villes autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au Règlement numéro 437-2007 concernant le régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau conformément aux dispositions de l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi sur les cités et villes.

Les dispositions en annexe prennent effet aux dates prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1600\* MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 438-2007 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau prévoit l'utilisation de 25 % des surplus actuariels disponibles lors d'une évaluation actuarielle aux fins d'indexer de façon ad hoc la rente des retraités à cette date;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2007 prévoyait un montant de 981 700 \$ à cet effet;

**CONSIDÉRANT QUE,** dans le cas des participants au régime de l'ex-Ville de Gatineau qui prendront leur retraite au cours de la période de 2011 à 2013, il a été convenu que leur rente serait sujette à revalorisation;

**CONSIDÉRANT QUE,** le texte doit préciser l'indexation accordée par le fonds d'indexation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu d'indexer la rente des prestataires au 31 décembre 2005 du régime de l'ex-ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le régime doit être modifié afin de prévoir de telles améliorations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 464 (11°) de la Loi sur les cités et villes autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au règlement numéro 438-2007 concernant le régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau conformément aux dispositions de l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi sur les cités et villes.

Les dispositions de l'annexe 1 prennent effet aux dates qui y sont prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1601\*

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 499-2008 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cas des participants au régime de l'ex-Ville de Gatineau qui prendront leur retraite au cours de la période de 2011 à 2013, il a été convenu que leur rente serait sujette à revalorisation;

**CONSIDÉRANT QUE**, le texte doit préciser l'indexation accordée par le fonds d'indexation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu d'indexer la rente des prestataires au 31 décembre 2005 du régime de l'ex-Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le régime doit être modifié afin de prévoir de telles améliorations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 464(11°) de la Loi sur les cités et villes autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au Règlement numéro 499-2008 concernant le régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau conformément aux dispositions de l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi sur les cités et villes.

Les dispositions de l'annexe 1 prennent effet aux dates qui y sont prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1602\* MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 609-2008 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cas des participants au régime de l'ex-Ville de Gatineau qui prendront leur retraite au cours de la période de 2011 à 2013, il a été convenu que leur rente serait sujette à revalorisation;

**CONSIDÉRANT QUE**, le texte doit préciser l'indexation accordée par le fonds d'indexation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le régime doit être modifié afin de prévoir de telles améliorations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 464(11°) de la Loi sur les cités et villes autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au Règlement numéro 609-2008 concernant le régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Gatineau conformément aux dispositions de l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi sur les cités et villes.

Les dispositions de l'annexe 1 prennent effet aux dates qui y sont prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1603\* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins opérationnels effectués par le Service de sécurité incendie :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie de la façon suivante :

- transférer le poste de secrétaire II (poste numéro INC-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs), présentement sous la gouverne du chef de division, Relations de travail et support administratif, sous la gouverne du chef à la logistique et du chef à la formation.

Ce changement de structure modifie également la gouverne au poste numéro INC-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs détenu par madame Céline Philion qui sera dorénavant sous la gouverne du chef inspecteur-enquêteur uniquement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1604 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 108427**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que l'employé 108427 a utilisé un véhicule de la Ville de Gatineau à des fins personnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que l'employé 108427 a stationné un véhicule de la Ville de Gatineau dans une zone interdite au stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 108427 a violé l'article 3.2 a) du Code d'éthique de la Ville de Gatineau ainsi que ses valeurs organisationnelles;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits, circonstances et facteurs du dossier ainsi que l'état de la jurisprudence;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine une suspension sans solde de deux jours pour l'employé 108427.

Adoptée

CE-2010-1605

**MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME CHRISTINE CHARETTE AU POSTE D'AGENTE À LA COMPTABILITÉ - SECTION DE LA COMPTABILITÉ - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA PAIE - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent(e) à la comptabilité à la Section de la comptabilité de la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Christine Charette au poste d'agent(e) à la comptabilité à la Section de la comptabilité de la Division de la comptabilité et de la paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Christine Charette sera celui de la classe 9, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Christine Charette est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Carole Morin au poste d'analyste à la comptabilité au Service des finances, prévue le 4 janvier 2011.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2010.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif